Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20260916-2026_125-DE

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 16 septembre 2026

Délibération n°2026/125

Objet : Création d'un emploi permanent de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet

Nombre de membres 46		
En exercice	Présents	Votants
46	19	23
Pour	**Contre**	**Abstentions**
23	-	-

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-huit août deux mille vingt-six, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi.
L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, à 17h30,
Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.

CECCALDI Attilius est désigné secrétaire de séance.

Présents : CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René.

Absents représentés : CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – GIOCANTI Marie-Dominique a donné procuration à GUINTINI Patricia – TORRACINTA Marcel a donné procuration à POLI Pierre.

Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – – CASTELLANI Jean-René – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – RAFFO Marie – SAVELLI Vincent – TADDEI Marc.

Convocation envoyée le : 11/06/2026 Et affichée le : 11/09/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 17/09/2026

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** le code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1,
- **VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant disposition statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicables aux membres des cadres d'emploi régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant disposition statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- **VU** le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent de responsable du contrôle environnemental et de l'urbanisme, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade de technicien territorial principal de 2ème classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 02B-200073104-20260916-2026_125-DE

Délibération n°2026/125 **Objet : Création d'un emploi permanent de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet**

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président,
- De créer, un emploi permanent de responsable du contrôle environnemental et de l'urbanisme, relevant du grade de technicien territorial principal de 2ème classe, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- De pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait à L'Île-Rousse, le 16 septembre 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

Communauté de communes L'Ile-Rousse-Balagne